



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} octobre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 septembre 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et en collaboration étroite avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Pérou et la Suède ont l'honneur de faire tenir ci-joint le résumé de la réunion que le Groupe a tenue le 13 avril 2018 sur la situation en Libye (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Olof **Skoog**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karen **Pierce**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 octobre 2018).



**Annexe à la lettre datée du 28 septembre 2018 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou,
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité**

Résumé de la réunion sur la situation en Libye tenue le 13 avril 2018

Le 13 avril 2018, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion sur la situation en Libye. Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef adjointe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Maria do Valle Ribeiro, qui était accompagnée d'experts de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Les États Membres ont posé des questions sur les sujets suivants : la participation politique des femmes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye, l'assemblée constituante, la Conférence nationale et les élections ; leur participation aux travaux des institutions publiques concernant la paix et la sécurité ; l'évolution de la situation en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste, notamment contre les migrantes, la traite de personnes, le travail forcé et l'esclavage moderne ; le dialogue mené par l'Organisation avec des organisations féminines de la société civile, des dirigeantes et des défenseuses des droits de la personne.

Pour l'essentiel, les questions abordées durant l'exposé ont été les suivantes :

- La Représentante spéciale adjointe a noté que la MANUL avait reçu pour mandat d'adopter systématiquement une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'exécution de son mandat et d'aider le Gouvernement d'entente nationale à assurer la participation pleine et effective des femmes à la transition démocratique, aux efforts de réconciliation, au secteur de la sécurité et aux institutions nationales. À cet égard, elle a souligné qu'il fallait que les femmes puissent elles aussi contribuer à écrire la nouvelle page de l'histoire de la Libye et qu'elles participent pleinement aux affaires publiques, en particulier à l'organisation des élections de 2018, élément fondamental du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye ;
- Malgré certains faits nouveaux encourageants, notamment pour ce qui est de la participation des femmes à divers processus politiques et sociaux, la situation politique et économique des femmes et leurs conditions de sécurité demeurent préoccupantes. La MANUL continue de promouvoir et appuyer activement la participation des femmes à la société libyenne ;
- La représentation des femmes au Gouvernement d'entente nationale est à l'heure actuelle de 16 %, trois d'entre elles occupant des postes à haute responsabilité, à savoir la Ministre d'État des affaires féminines et du développement local, la Ministre des affaires sociales et la Ministre des réformes institutionnelles. Pour l'instant, aucun quota ne régit la représentation publique des femmes. L'Organisation des Nations Unies et les organisations féminines continuent de préconiser un seuil de 30 % au moins ;
- Il n'y a aucune femme parmi les neuf membres du Conseil de la présidence. Celui-ci a créé une instance d'appui aux femmes et de promotion de leur autonomisation relevant du Premier Ministre. Les ministères de l'éducation, du

travail et de l'économie sont dotés d'instances similaires, qui devraient contribuer à généraliser la prise en compte de la perspective femmes-hommes dans toutes les institutions du pays ;

- Des représentantes ont pris part à la commission conjointe de rédaction chargée de modifier l'Accord politique libyen et à l'élaboration du projet de constitution et présenteront leurs recommandations à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État. Le texte du projet de constitution constitue un progrès pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. Cependant, certains éléments normatifs demeurent discriminatoires, comme la question de la transmission de la citoyenneté de mère à enfant ;
- Les conditions de sécurité réduisent la mobilité des femmes, ce qui risque d'avoir une incidence sur leur participation aux élections, aussi bien comme électrices que comme candidates. Les femmes représentent 45 % des nouveaux inscrits sur les listes électorales mais, d'après une enquête nationale, il est probable que seulement 55 % des électrices voteront effectivement ;
- Dans le cadre du projet de réconciliation nationale, la MANUL a facilité quatre dialogues locaux qui ont donné lieu à la signature d'accords de réconciliation entre tribus et communautés auparavant en conflit. Elle a par ailleurs consacré une réunion à la question du viol dans les milieux tribaux ou conservateurs ;
- Le Programme des femmes pour la paix, élaboré par des Libyennes de toutes les régions en 2015, a été lancé au niveau national par des groupes de femmes lors de la Journée internationale des femmes en 2018. Des expertes et des universitaires de Benghazi ayant participé à la rédaction du programme rencontrent le Comité législatif du Haut Conseil d'État pour lui proposer des projets de loi sur l'égalité des sexes ;
- La MANUL collabore avec ses partenaires, notamment dans le cadre du dialogue humanitaire, à la mise en place du processus consultatif ouvert qui formera le fondement de la future Conférence nationale. Il est primordial que des Libyennes participent à cette instance ;
- Les jeunes femmes du pays font preuve d'un intérêt croissant pour la participation politique. Elles sont d'ailleurs beaucoup plus présentes dans les manifestations destinées aux jeunes, auxquelles elles apportent des contributions de fond ;
- La Libye n'a encore adopté aucune loi visant spécifiquement la violence domestique, quoique certaines formes de violence sexiste soient incriminées dans le code pénal. La loi prévoit encore l'exonération des violeurs s'ils épousent leur victime. Un sous-groupe composé, entre autres partenaires, de représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales, a récemment été créé pour lutter contre la violence sexiste ;
- Les migrantes, femmes et filles, sont victimes de violence sexuelle généralisée, aussi bien de la part de réseaux criminels et de trafiquants que de policiers ou gardes-côtes, ou dans les centres de détention. À cela s'ajoute un climat général d'impunité et peu d'accès aux services de santé, au soutien psychosocial et à des lieux sûrs ;
- La Cour pénale internationale continue de rassembler des informations sur les crimes signalés à l'égard des migrants transitant par la Libye, mais les progrès sont lents. La MANUL est en contact avec la Procureure générale à ce sujet. La Mission s'inquiète de constater que les mandats d'arrêt émis visent davantage les migrants que les membres des réseaux criminels qui profitent du trafic et de

la traite de personnes. D'après ses observations, les migrants qui passent par la Libye sont systématiquement soumis au travail forcé.

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a insisté sur le fait que les multiples auteurs de violences sexuelles en Libye devaient répondre de leurs actes. À cet égard, il a demandé que la Mission se dote de compétences spécialisées, autrement dit de conseillers pour la protection des femmes. Il a rappelé que, au titre du décret n° 119 (2014) du Conseil des ministres, le statut de victimes de guerre est reconnu aux victimes de violence sexuelles, ce qui est essentiel pour l'octroi de réparations et d'un soutien juridique aux survivantes. Par ailleurs, il est indispensable de défendre les femmes et les filles qui ont été captives de l'État islamique d'Iraq et du Levant et se sont échappées, afin d'éviter qu'elles ne soient considérées comme affiliées à ce mouvement ou traitées comme des sources de renseignement et de faire en sorte qu'elles reçoivent les soins, les réparations et le soutien voulus.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, a fait valoir qu'il importait d'analyser les disparités entre les sexes, et en particulier le rôle des femmes et notamment des jeunes femmes, dans la consolidation de la paix pour comprendre les éléments stimulant leur participation à ces processus ou les causes de conflit ou au contraire les perspectives de paix. ONU-Femmes a également fait observer que, s'agissant des élections et de la réforme constitutionnelle, il importait de faire en sorte que la Mission, l'équipe de pays et les acteurs politiques sur le terrain disposent de compétences spécialisées concernant la participation de la société civile et la problématique femmes-hommes. Le secrétariat du Groupe informel d'expert a transmis par écrit à l'assistance les recommandations ci-après :

- Le Conseil de sécurité devrait saisir toutes les occasions de s'enquérir de la mise en œuvre du plan d'action de la MANUL et de sa résolution [2376 \(2017\)](#) et tout particulièrement des éléments suivants : a) les mesures prises pour aider les principaux acteurs et institutions à assurer la participation pleine et effective des femmes à la transition démocratique, aux efforts de réconciliation et au secteur de la sécurité, conformément à la résolution [2376 \(2017\)](#) ; b) les efforts visant à prendre en compte l'analyse des disparités entre les sexes et à adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la mise en œuvre du Plan d'action et son suivi global ; c) l'importance consacrée à la participation des femmes à tous les préparatifs de la Conférence nationale et à toutes les réunions tenues dans ce cadre ; d) la disponibilité des ressources financières et des compétences voulues à cet effet ;
- Le Conseil de sécurité devrait prier la Représentante spéciale du Secrétaire général de lui rendre compte régulièrement de sa coopération avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes et avec des militantes pour la paix et des défenseuses des droits de la personne, et de proposer la création d'un mécanisme de consultation périodique avec un large éventail de groupes de femmes au sujet des activités concernant le règlement des conflits, la consolidation de la paix, le désarmement, la lutte antiterroriste, les plans de sécurité, les droits de la personne et l'assistance humanitaire ;
- Le Conseil de sécurité devrait exhorter le Gouvernement à prévoir un quota de 30 % de femmes au moins dans tous les organes de gouvernance, y compris ceux issus de la transition politique, et exprimer son soutien à la reconnaissance du statut de victimes de guerre aux victimes de violences sexuelles ;
- Le Conseil de sécurité devrait demander que soient déployés sur place des spécialistes, par exemple des conseillers pour la protection des femmes, afin

d'accélérer la mise en œuvre des dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits ;

- Le Conseil de sécurité devrait demander également que l'Organisation recense et communique davantage d'informations sur la violence sexuelle et sexiste, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, et envisager l'inscription sur la liste, au titre du régime de sanctions des Nations Unies concernant la Libye, des individus et entités mêlés à des atteintes graves aux droits de la personne ;
- L'ONU et le Gouvernement devraient élaborer et appliquer, à titre prioritaire, une stratégie globale de désarmement prenant en compte la perspective femmes-hommes et prévoyant la participation des femmes ;
- Le Gouvernement devrait assurer la protection effective des femmes et des filles, notamment les victimes de la traite, les migrantes, les réfugiées et les demandeuses d'asile, les détenues et les militantes pour la paix et les défenseuses des droits de la personne, qui courent un risque particulièrement élevé. Il faut à ce titre des mesures urgentes pour améliorer la condition des détenues et le respect de leurs droits, à savoir, d'une part, prévoir des installations adéquates dotées d'un personnel féminin et, d'autre part, généraliser la prise en compte des disparités entre les sexes en matière de réforme du secteur de la sécurité, d'accès humanitaire et de contrôle judiciaire. Les activités de surveillance et d'enquête concernant les violations des droits de la personne, y compris la violence sexuelle et sexiste, doivent être menées avec l'appui des organisations de la société civile et en consultation avec elles, en gardant à l'esprit la sécurité, la dignité et les besoins à long terme des survivantes et de leurs familles. Il faut dans ce cadre que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits soient traduits en justice, avec la pleine coopération de la Cour pénale internationale ;
- Le Gouvernement et ses partenaires internationaux devraient redoubler d'efforts pour favoriser, par des programmes de grande ampleur prévoyant entre autres des réparations, la réinsertion psychosociale et économique des femmes et des filles touchées par le conflit, notamment celles qui ont subi des violences sexuelles et les femmes et les filles rendues invalides par la guerre et l'insécurité constante ou déplacées ou placées arbitrairement en détention ou ayant perdu des membres de leur famille ;
- Le Gouvernement devrait octroyer les ressources et le personnel voulus à l'instance d'appui aux femmes et de promotion de leur autonomisation relevant du Conseil de la présidence et aux services similaires dans les autres ministères ;
- L'ONU et ses partenaires internationaux devraient aider le Gouvernement libyen et les acteurs de la société civile à rassembler et communiquer des données ventilées par sexe et des analyses par sexe, concernant, entre autres, les motifs de radicalisation et d'extrémisme violent et les effets de la lutte antiterroriste.

Les coprésidents ont clos la réunion en remerciant la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, la MANUL et l'équipe de pays de leur participation et annoncé qu'ils comptaient organiser une réunion de suivi du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité sur la situation en Libye avant la fin de l'année.